



## Etape décisive au Parlement européen pour une meilleure protection des travailleurs de plateformes

Contact :

**Branislav RUGANI**  
Secrétaire confédéral

**Secteur International,  
Europe**

✉ [brugani@force-ouvriere.fr](mailto:brugani@force-ouvriere.fr)  
☎ 07.81.16.76.85

Le Parlement européen vient d'adopter sa position relative à la proposition de directive de l'Union européenne de l'Union Européenne sur l'amélioration des conditions de travail des travailleurs de plateformes. Celle-ci prévoit une présomption de salariat des travailleurs de plateformes et, par conséquent, une meilleure protection sociale de ces travailleurs.

Pour FO, cette décision peut fermer définitivement la porte à la création d'un troisième statut de travailleurs. Il s'agit d'une étape décisive pour protéger plus efficacement près de 28 millions de travailleurs de plateformes en Europe, des livreurs à vélos aux travailleurs du clic.

FO se félicite de cette décision qui est le fruit de compromis et d'une forte action syndicale qu'elle a menée au sein de la Confédération Européenne des Syndicats.

C'est désormais au Conseil, et plus précisément aux gouvernements des 27 Etats membres de l'Union Européenne dont le gouvernement français, de suivre la décision du Parlement européen afin de rendre effective cette position.

FO suivra avec attention les discussions au Conseil et les négociations interinstitutionnelles à venir avec le Parlement européen pour garantir l'adoption d'une directive de l'UE porteuse d'avancées sociales au niveau national.

Paris, le 3 février 2023